



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 15 janvier 2014

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 15 janvier 2014 à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC.

Sont présents :

Jacques Madore	préfet	Saint-Malo (M)
Ghislaine Leblond	conseillère	Barnston-Ouest (M)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Martin Saindon	maire	Dixville (M)
Richard Belleville	maire	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	conseiller	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairesse	Waterville (V)

Est absent :

Bertrand Lamoureux	maire	Coaticook (V)
--------------------	-------	---------------

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 Approbations

4.1.1 Session ordinaire du 27 novembre 2013

4.1.2 Session extraordinaire du 8 décembre 2013

4.2 Suivi des procès-verbaux

4.2.1 Réaménagement du centre administratif

4.2.2 Exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique de la MRC de Coaticook

4.2.3 Élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

4.2.4 Diversification – Projet du Centre Rozynski pour les beaux-arts

4.2.5 Direction générale

4.2.5.1 Embauche de Monsieur Dominick Faucher – Avantages sociaux



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 4.2.5.2 Départ de Madame Sylvie Harvey
 - 4.2.5.2.1 Fin du lien d'emploi – Résolution CM2013-04-171
 - 4.2.5.2.2 Vacances 2013 – Résolution CM2013-08-294
 - 4.2.5.2.3 Congé annuel accumulé en 2014
- 4.2.5.3 Gestion contractuelle – Accompagnement

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation de dépenses
- 5.3 Amélioration de l'habitat - Autorisation à déboursier
- 5.4 Signataires des effets de la MRC de Coaticook
- 5.5 Centre local de développement – Versement de la contribution financière 2014
- 5.6 FQM – Cotisation annuelle
- 5.7 Nourrir l'avenir d'un enfant – Contribution annuelle
- 5.8 Fonds social des employés – Autorisation à dépenser
- 5.9 MMQ – Ristourne 2013
- 5.10 Audit pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013- Honoraires professionnels – Facture progressive
- 5.11 Programme Changez d'air – Facturation 2013
- 5.12 Téléphonie mobile – Préfet
- 5.13 Carte de crédit de la MRC
- 5.14 Entente de cohabitation harmonieuse – Distribution
- 5.15 Formation Phase II – Gestion environnementale des fossés par le RAPPEL
- 5.16 Destruction des archives – Évaluation
- 5.17 Programme de récupération hors foyer des matières recyclables – Résolution CM2013-06-212

6.0 AMÉNAGEMENT-DÉVELOPPEMENT – ENVIRONNEMENT

- 6.1 Suivi annuel des constructions résidentielles – Articles 59 LPTAA
- 6.2 Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de Coaticook suite à l'entrée en vigueur du règlement
- 6.3 Quantité nette de matières recyclables recueillies en 2013 (bilan annuel)
- 6.4 Avis de conformité
 - 6.4.1 Municipalité du Canton-Sainte-Edwidge-de-Clifton – Règlement n° 322-2013 modifiant le zonage n° 210 afin de modifier les dispositions sur l'architecture et l'apparence extérieure des bâtiments et ajouter des dispositions sur les fermettes
 - 6.4.2 Municipalité de Barnston-Ouest – Règlement de concordance n° 241-2013 modifiant le règlement de zonage n° 225 afin d'assurer la conformité au plan d'urbanisme de la municipalité de Barnston-Ouest



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.0 AVIS DE MOTION

- 7.1 Règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et dispense de lecture (Zone inondable – Coaticook) **et dispense de lecture**

8.0 RÈGLEMENTS

- 8.1 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.2 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.3 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.4 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.5 Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales
- 8.6 Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014
- 8.7 Projet de règlement modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

9.0 AUTRES AFFAIRES

- 9.1 Décret – Mise à jour de la population de la MRC
- 9.2 Déclaration d'intérêts pécuniaires
- 9.3 Journées de la persévérance scolaire – 10 au 14 février 2014
- 9.4 Campagne coup de cœur Estrie – Distribution des lingettes
- 9.5 Fonds réservés Échec au Crime – Projets locaux
- 9.6 Entente de gestion pour le Programme d'aide financière aux MRC – Avenant
- 9.7 Acte de correction – Servitude 368 à 374 rue St-Edmond



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 9.8 Développement culturel
 - 9.8.1 Fonds d'accès des jeunes à la culture – Recommandations
 - 9.8.1.1 Recommandation à la CRÉ Estrie
 - 9.8.1.2 Projet de la Maison des jeunes de Coaticook
 - 9.8.2 Entente de développement culturel – Capsules de sensibilisation pour le patrimoine religieux
 - 9.8.3 Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes – Bilan 2013 Fête régionale de la famille
 - 9.9 Pacte rural – Modification du projet Ponts – Sentier pédestre Neil-Tillotson à East Hereford
 - 9.10 Transport collectif – Projets pilote
 - 9.10.1 Proposition d'expérimentation de décentralisation de la régionalisation en transport collectif dans la région de l'Estrie – CRÉ de l'Estrie
 - 9.10.2 Acti-Bus de la région de Coaticook
 - 9.11 Conseil d'administration de Forêt Hereford – Représentant de la MRC
 - 9.12 Comité Alliance sur l'inclusion sociale de la CRÉ de l'Estrie – Représentant de la MRC
 - 9.13 Comités de la MRC – Désignation
 - 9.14 Assemblée générale des élus – Date, lieu, format
- 10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS**
- 10.1 Procès-verbal du Comité administratif du 27 novembre 2013
 - 10.2 Procès-verbal du Comité administratif du 13 janvier 2014
 - 10.3 Compte-rendu du Comité de sécurité publique du 27 novembre 2013
 - 10.4 Compte-rendu de la Table des intervenants d'urgence du 28 novembre 2013
- 11.0 RECOMMANDATIONS**
- 11.1 Comité administratif du 13 janvier 2014
 - 11.1.1 Appui des MRC de Vaudreuil-Soulanges et MRC de la Rivière-du-Nord – Modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec-Municipalités
- 12.0 CORRESPONDANCE**
- 12.1 Extrait du «Registre de Correspondance»
- 13.0 RAPPORTS**
- 13.1 Préfet
 - 13.2 Délégations et porteurs de dossier
 - 13.3 Directeur général et Équipe de la MRC
 - 13.4 Autres informations et/ou rapports
 - 13.4.1 Défi 5-30
 - 13.4.2 Plaisirs d'hiver - Programmation
 - 13.4.3 Bulletin Contact – FQM
 - 13.4.4 Rencontre municipale de l'énergie 2014
 - 13.4.5 État de situation du financement Réunir Réussir
 - 13.4.6 Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics : Abaissement du seuil de la dépense des contrats visés par l'application du régime d'autorisation des entreprises voulant obtenir un contrat public
 - 13.4.7 Ressourcerie des Frontières – Activité VIP du 5 décembre 2013



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 13.4.8 Atelier d'appropriation sur la maltraitance envers les personnes âgées et le Guide référence pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées
- 13.4.9 Invitation – Conférence de presse – Mont Hereford

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 20h00 par le préfet Monsieur Jacques Madore qui souhaite la bienvenue aux membres du conseil de la MRC. Le directeur général Dominick Faucher est présent. Nancy Bilodeau, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Monsieur Bertrand Lamoureux est absent lors de l'ouverture. Monsieur Benoît Roy, conseiller de la Municipalité de Saint-Malo est présenté aux membres du conseil.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

CM2014-01-01

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2014-01-02

4.1.1 SESSION ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2013

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 27 novembre 2013 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 27 novembre 2013, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-03

4.1.2 SESSION EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'ordre du jour du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 8 décembre 2013 et n'en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 8 décembre 2013, comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

4.2.1 RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF

Les plans ont été revus par la firme d'architecte et déposés à la Ville de Coaticook, pour recommandation du Comité consultatif d'urbanisme au Conseil de la Ville de Coaticook compte tenu de la réglementation applicable au secteur patrimonial. Les travaux devraient débuter au printemps suite aux appels d'offres requis.

4.2.2 EXERCICE DE PLANIFICATION D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN FONCTION DU POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE COATICOOK

Dans le cadre de l'exercice de planification d'aménagement du territoire en fonction du potentiel de développement économique, une rencontre de travail avec le consultant a eu lieu et une soirée de réflexion devrait se tenir en février suite au dépôt du rapport final. Cette soirée devrait permettre de présenter également les conclusions du Portrait et Plan d'action visant la diversification économique, l'exploitation durable et la mise en valeur de la forêt privée sur le territoire de la MRC de Coaticook.

4.2.3 ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

L'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures. La désignation des routes locales les plus déterminantes pour le développement et la vitalité du territoire de la MRC en fonction des caractéristiques socioéconomiques, sans égard à l'état des routes, fut transmise au consultant. Rappelons que l'exercice doit se solder par l'identification de 20 % à 25 % du réseau routier situé sur le territoire de la MRC.

CM2014-01-04

4.2.4 DIVERSIFICATION – PROJET DU CENTRE ROZYNSKI POUR LES BEAUX-ARTS

ATTENDU que le Centre Rozynski pour les Beaux-Arts a réalisé un carnet de santé et d'esquisses de réaménagement de l'atelier de la maison et des jardins du Centre Rozynski dans le hameau de Way's Mills à Barnston-Ouest, puisque pour être ouvert au public, le centre doit rencontrer certaines normes ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une ancienne école de village qui a accueilli des artistes et des amateurs d'art depuis près de 50 ans ;

ATTENDU que la propriété, suite au décès des Rozynski fut léguée au Centre Rozynski pour les Beaux-Arts (CRBA), un organisme sans but lucratif ayant pour mission de mettre en valeur, promouvoir, perfectionner et reconnaître les arts que sont la poterie et la sculpture et de créer les conditions favorables à l'intégration des beaux-arts dans la vie quotidienne ;

ATTENDU qu'une précision du concept afin de confirmer la mission et le mandat du centre, incluant une évaluation des perspectives de marché s'avère maintenant essentielle ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une offre de services du Conseil de la Culture de l'Estrie d'un coût de 1 735 \$ avant toutes taxes et une offre de services du DAA Stratégies d'un coût de 15 420 \$ avant toutes taxes ont été déposées avec le projet ;

ATTENDU que le projet est conforme au Plan de diversification et de développement de la municipalité de Barnston-Ouest et celui de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU la décision du conseil de la MRC de Coaticook aux termes de la résolution CM2013-11-428 de participer financièrement à la réalisation d'un projet de moins grande envergure que celui initialement proposé par le Centre Rozynski ;

ATTENDU que l'aide financière pouvant être attribuée à la réalisation d'un projet à ce stade-ci est d'un maximum de 19 822 \$, en tenant compte du 8 893 \$ libéré par la réalisation d'un projet du CLD ainsi que du solde disponible annoncé de 10 929 \$, soit 486 \$ *via* le Fonds de soutien aux territoires en difficulté du MAMROT et 10 443 \$ étant la partie municipale excédant le 10 % de mise de fonds des municipalités participantes à la catégorie de fonctions «*Diversification*» ;

ATTENDU que le coût net du projet présenté par le Centre Rozynski est de 18 438 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter le projet du Centre Rozynski pour les Beaux-Arts qui consiste en la précision du concept du Centre afin de confirmer la mission et le mandat de celui-ci, incluant une évaluation des perspectives de marché du Centre Rozynski dans le hameau de Way's Mills de la municipalité de Barnston-Ouest ;
- ▶ de participer financièrement à la réalisation dudit projet par une aide financière de 18 438 \$ *via* le Fonds de soutien aux territoires en difficulté du MAMROT ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière de procéder à la rédaction d'un protocole à cet effet ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder à la signature de celui-ci au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le premier versement sur réception du protocole signé.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

4.2.5 DIRECTION GÉNÉRALE

4.2.5.1 EMBAUCHE DE MONSIEUR DOMINICK FAUCHER – AVANTAGES SOCIAUX

Le conseil de la MRC de Coaticook a procédé à l'embauche de Dominick Faucher au poste de directeur général et secrétaire-trésorier aux termes de la résolution CM2013-12-436. La volonté exprimée était de lui accorder un taux de cotisation au volet à cotisation déterminée au Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ) de 6 % de son salaire à parts égales pour l'employeur et l'employé, conformément à la *Politique des conditions de travail 2014-2019 du personnel* de la MRC. Toutefois, au niveau de l'administrateur du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ), les conditions du régime sont liées à la fonction et non à la personne qui occupe la fonction. Puisqu'aux termes de la résolution CM2012-11-362, un taux de cotisation de 7 % du salaire du directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC s'appliquait à compter du 1^{er} janvier 2014, ce taux doit également s'appliquer à l'égard de Monsieur Faucher. La résolution CM2013-12-436 du conseil de la MRC de Coaticook fait donc état d'une cotisation de 7 %.

4.2.5.2 DÉPART DE MADAME SYLVIE HARVEY



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-01-05

4.2.5.2.1 FIN DU LIEN D'EMPLOI – RÉSOLUTION CM2013-04-171

ATTENDU que la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Sylvie Harvey a remis sa démission au conseil de la MRC de Coaticook lors de la session ordinaire d'avril 2013 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-04-171, la date convenue pour la fin de son lien d'emploi était le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU le congé annuel lui étant dû ;

ATTENDU que le conseil fut informé sur les incidences monétaires, des avantages sociaux, du régime de retraite ainsi que de l'assurance collective ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

IL EST RÉSOLU de mettre fin au lien d'emploi de Madame Sylvie Harvey avec la MRC de Coaticook, en date du 28 mars 2014, compte tenu de son congé annuel et non en date du 31 décembre 2013 tel que prévu par la résolution CM2013-04-171.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-06

4.2.5.2.2 VACANCES 2013 – RÉSOLUTION CM2013-08-294

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-04-171, le conseil de la MRC a accepté la démission de Madame Sylvie Harvey au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU que celle-ci avait indiqué ne pouvoir prendre la totalité du temps qui lui est alloué à titre de congé annuel pour 2013 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'aux termes de la *Politique des conditions de travail du personnel pour les années 2011-2015*, le congé annuel est non monnayable ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-08-294, le conseil de la MRC de Coaticook avait accepté de verser à Madame Harvey au 1^{er} janvier 2014 le solde de 3 semaines de congé annuel de 2013 ainsi que les 6 semaines de congé sur la base de l'année de référence de 2013, pour un total de 9 semaines ;

ATTENDU que Madame Harvey n'aurait pas réussi à prendre non pas 3 mais 4 semaines de son congé annuel en 2013 ;

ATTENDU que le total cumulé est donc de 10 semaines ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'accepter de verser à Madame Harvey de façon hebdomadaire le solde de 4 semaines de congé annuel de 2013 ainsi que les 6 semaines de congé sur la base de l'année de référence de 2013, pour un total de 10 semaines.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-07

4.2.5.2.3 CONGÉ ANNUEL ACCUMULÉ EN 2014

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-04-171, le conseil de la MRC a accepté la démission de Madame Sylvie Harvey au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU les résolutions CM2014-01-005 et CM2014-01-006 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que Madame Harvey accumulera du temps de congé annuel d'ici à sa fin d'emploi le 28 mars 2014 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Ghislaine Leblond
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de verser à Madame Harvey l'intégralité des sommes dues tenant lieu de congé annuel pour la période à l'emploi en 2014 avec sa dernière période de paie et son relevé d'emploi.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-08

4.2.5.3 GESTION CONTRACTUELLE - ACCOMPAGNEMENT

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a procédé à l'embauche de Dominick Faucher au poste de directeur général et secrétaire-trésorier aux termes de la résolution CM2013-12-436 ;

ATTENDU que celui-ci pourrait avoir besoin de façon ponctuelle d'accompagnement de Madame Sylvie Harvey, pour divers dossiers ;

ATTENDU que la responsable des questions administratives pourrait également avoir besoin de façon ponctuelle d'accompagnement de Madame Harvey, pour certains dossiers ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de retenir les services professionnels de Madame Sylvie Harvey, au taux horaire de 75 \$, selon les besoins qui seront exprimés par le directeur général, la responsable des questions administratives ou encore le conseil de la MRC de Coaticook, et ce pour un maximum de 289 heures, conformément à la Politique de gestion contractuelle en vigueur à la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES

5.1.1 COMPTES PAYÉS

La secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes d'un montant total de 268 856,68 \$ payés au 15 janvier 2014 conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 131 395,40 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

CM2014-01-09



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 143 690,77 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2013, pour les mois de novembre et décembre, comme ici au long reproduit.

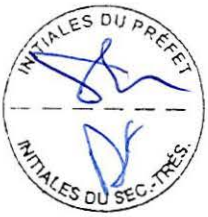
CM2014-01-10

5.3 AMÉLIORATION DE L'HABITAT - AUTORISATION À DÉBOURSER

ATTENDU que suite à la révision des processus et la décentralisation des activités de livraison des programmes de la Société d'habitation du Québec, la MRC de Coaticook, comme partenaire a maintenant une plus grande autonomie et plus de responsabilités ;

ATTENDU que les dossiers P-1015836 et P-0666481 dans le cadre du programme d'Adaptation de domicile offert par la Société d'habitation du Québec furent analysés et jugés admissibles ;

ATTENDU que la MRC verse maintenant elle-même les montants de subvention aux bénéficiaires et entrepreneurs ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement des montants de subvention dans les dossiers précités des programmes d'Adaptation de domicile et RénoVillage, tous deux offerts par la Société d'habitation du Québec de même que les honoraires de l'inspecteur, Monsieur Pierre Laliberté dans ces dossiers.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-11

5.4 SIGNATAIRES DES EFFETS DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU qu'en vertu de l'article 142 du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.2) le préfet est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la MRC ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 203 du *Code municipal du Québec* (LRQ c. C-27.2) le secrétaire-trésorier est d'office autorisé à signer les effets bancaires de la MRC ;

ATTENDU que suite à la nomination de Monsieur Dominick Faucher au poste de secrétaire-trésorier en remplacement de Madame Sylvie Harvey, il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les chèques et effets bancaires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le préfet Monsieur Jacques Madore, le préfet adjoint Monsieur Bertrand Lamoureux ainsi que le secrétaire-trésorier de la MRC de Coaticook, Monsieur Dominick Faucher comme signataires, de tout effet bancaire et autres documents s'y rapportant, et ce, pour les comptes suivants, à compter de ce jour :
 - 16199 ;
 - 100561 ;
 - 103673 ;
 - 800983.

- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-12

5.5 CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2014

ATTENDU qu'en vertu du règlement concernant la contribution financière des municipalités locales à la promotion et au développement économique, le conseil doit fixer par simple résolution les modalités relatives au versement de cette contribution ;

ATTENDU que la contribution 2014 de la MRC au Centre local de développement de la MRC de Coaticook est de 288 056 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de payer la contribution financière 2014 de la MRC à l'égard du CLD en quatre (4) versements égaux, soient les 11 avril, 06 juin, 08 août et 03 octobre 2014, en tenant compte de la réception de l'aide gouvernementale, pour les crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-13

5.6 FQM – COTISATION ANNUELLE

ATTENDU que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite les municipalités de la MRC de Coaticook à renouveler leur adhésion à son organisme pour l'exercice financier 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ de renouveler l'adhésion des municipalités de la MRC, sauf la Ville de Coaticook, à la Fédération québécoise des municipalités pour l'exercice financier 2014, à raison d'un montant de 9 448,36 \$ avant toutes taxes ou 11 297,83 \$ toutes taxes incluses ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 10 190,95 \$ dans la catégorie de fonctions «*Fédération québécoise des municipalités*» à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-14

5.7 NOURRIR L'AVENIR D'UN ENFANT – CONTRIBUTION ANNUELLE

ATTENDU que le projet «Nourrir un enfant» du Club des Lions fut appuyé par la MRC de Coaticook lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour 2014 ;

ATTENDU que le projet consiste à offrir des repas chauds le midi à l'école aux enfants défavorisés ;

ATTENDU que l'aide financière demandée par les Lions pour l'année 2014 est de 3 000 \$;

ATTENDU que des enfants fréquentant les écoles primaires ont déjà été identifiés pour bénéficier dudit projet ;

ATTENDU que le projet «Nourrir un enfant» cadre avec la Politique régionale de la Famille de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de contribuer de nouveau au projet des Lions «Nourrir un enfant» pour l'année 2014, pour un montant de 3 000 \$ prévu au budget ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 3 000 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Santé & Bien-être – Démographie, Autres organismes*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-15

5.8 FONDS SOCIAL DES EMPLOYÉS – AUTORISATION À DÉPENSER

ATTENDU que diverses activités sont organisées par les employés, pour ceux-ci et que ces activités engendrent des coûts ;

ATTENDU qu'une partie de ceux-ci peut être assumée par le fonds social mis en place en 2011 ;

ATTENDU que les fonds disponibles doivent être suffisants pour couvrir les dépenses reliées à l'événement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser l'engagement des crédits nécessaires aux dépenses des achats et/ou activités organisées par le comité du fonds social dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – autres dépenses, fonds social*», selon les crédits disponibles à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses sur réception des factures à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

5.9 MMQ – RISTOURNE 2013

La secrétaire dépose à titre d'information, la lettre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) indiquant qu'elle versera une ristourne de 3 millions de dollars au terme de l'exercice financier de 2013. La part attribuée à la MRC de Coaticook s'élèvera à 2 450 \$. Elle sera versée lors du renouvellement du contrat d'assurance à l'automne.

CM2014-01-16

5.10 AUDIT POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013 – HONORAIRES PROFESSIONNELS – FACTURE PROGRESSIVE

ATTENDU que Raymond Chabot Grant Thornton, sncrl a présenté une facture progressive pour l'audit des états financiers de la MRC pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 d'un montant de 1 750 \$ avant toutes taxes ou de 2 012,06 \$ toutes taxes incluses ;

ATTENDU que ces frais ne sont que pour ce qui a été effectué jusqu'au 18 décembre 2013 ;

ATTENDU que l'offre de services déposée à cet effet est d'un coût total de 10 725 \$ avant toutes taxes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 1 814,94 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale – gestion administrative, Vérification*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement des honoraires professionnels tels que présentés.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-17

5.11 PROGRAMME CHANGEZ D'AIR – FACTURATION 2013

ATTENDU qu'aux termes des prévisions budgétaires 2013, la MRC de Coaticook a adhéré au Programme Changez d'air de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) ;

ATTENDU qu'une partie de l'incitatif versé aux participants pour remplacer leur poêle à bois est à la charge des municipalités ;

ATTENDU que pour la programmation 2013, un maximum de 20 contributions de 100 \$ chacune pourra être remboursée ;

ATTENDU que le conseil prend en compte une facturation de l'AQLPA à cet effet et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de facturer aux municipalités locales concernées le plein montant de la part locale de l'incitatif versé à leurs citoyens ;
- ▶ d'autoriser l'utilisation des revenus supplémentaires générés par la catégorie de fonctions «Aménagement» aux dépenses de la même catégorie de fonctions, et ce, jusqu'à concurrence desdits revenus supplémentaires ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit de 400 \$ dans la catégorie de fonctions «Aménagement» au paiement de la facture précitée ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-18

5.12 TÉLÉPHONIE MOBILE - PRÉFET

ATTENDU que le préfet a manifesté le souhait d'avoir un téléphone mobile ou cellulaire, dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU qu'un Samsung S3 serait gratuit avec SolutiaTelecom ;

ATTENDU qu'en vertu de la tarification corporative à laquelle la MRC est éligible ainsi que le partage du temps d'antenne entre les divers usagers de la MRC, il en coûterait 41, 50 \$ par mois avant toutes taxes ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU d'autoriser l'acquisition d'un téléphone mobile Samsung S3 avec SolutiaTelecom pour les besoins du préfet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-19

5.13 CARTE DE CRÉDIT DE LA MRC

ATTENDU que suite à la nomination de Monsieur Dominick Faucher au poste de secrétaire-trésorier et directeur général en remplacement de Madame Sylvie Harvey, il y a lieu de modifier le nom du détenteur de la carte VISA de la MRC de Coaticook ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ que la MRC de Coaticook délègue au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission d'une carte de crédit VISA Desjardins incluant son renouvellement à l'échéance et son remplacement si nécessaire, et ce, avec la limite de crédit octroyée par la Fédération des caisses Desjardins du Québec ;
- ▶ que la MRC de Coaticook soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation de la Carte et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ que la MRC s'engage à ce que la Carte soit utilisée selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;
- ▶ que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard de la Carte émise, incluant toute majoration de la limite de crédit et qu'il ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à cette Carte ;
- ▶ que le directeur général et secrétaire-trésorier puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte de la Carte, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux cartes le cas échéant ;
- ▶ de transmettre copie de la présente résolution à la Fédération des caisses Desjardins du Québec afin qu'elle puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION



CM2014-01-20

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**5.14 ENTENTE DE COHABITATION HARMONIEUSE -
DISTRIBUTION**

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-06-226, le conseil de la MRC de Coaticook a accordé une aide financière du Pacte rural de 1 532 \$ pour la production d'un dépliant «Entente de cohabitation harmonieuse» expliquant certaines réalités du monde rural ;

ATTENDU que l'UPA de Coaticook a également accordé une aide financière de 397 \$ pour la production et l'impression dudit document ;

ATTENDU que 12 000 à 15 000 copies seront imprimées ;

ATTENDU qu'une première distribution pour chacune des portes de la MRC représente 8 700 copies ;

ATTENDU que les frais liés à un publipostage représentent près de 2 000 \$ non prévu aux prévisions budgétaires 2014 ;

ATTENDU que les journaux locaux, publications ou autres communications des municipalités pourraient être mis à profit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de laisser le soin aux municipalités locales et partenaires de procéder à la distribution du dépliant «Entente de cohabitation harmonieuse» expliquant certaines réalités du monde rural, de la façon la plus appropriée afin de rejoindre le maximum de la population.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-01-21

5.15 FORMATION PHASE II – GESTION ENVIRONNEMENTALE DES FOSSÉS PAR LE RAPPEL

ATTENDU qu'une formation offerte par le RAPPEL fut offerte aux inspecteurs du territoire le 27 août 2012 sur la gestion environnementale des fossés ;

ATTENDU qu'un complément de formation portant plus spécifiquement sur le contrôle de l'érosion des sols et des solutions à appliquer fut offert à l'automne 2013;

ATTENDU que les coûts reliés à l'activité avaient été estimés à 3 375 \$;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-06-246 le conseil de la MRC a accordé une aide financière à même le fonds de cours d'eau 2013 d'un montant de 3 375 \$;

ATTENDU que les coûts réels ont été de 3 425 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de l'ensemble des factures liées à cette activité, sur réception des pièces justificatives ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit de 50 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement*» afin de combler la différence entre l'estimé et les coûts réels ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises, s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2014-01-22

5.16 DESTRUCTION DES ARCHIVES - ÉVALUATION

ATTENDU que suite à la numérisation des divers dossiers d'évaluation, il y a lieu de procéder à la destruction de divers documents ;

ATTENDU qu'une demande de prix fut adressée à Shred-it, fournisseur actuel de la MRC ainsi qu'à l'Atelier Poly-Teck de Sherbrooke qui a pour mission de créer des emplois de qualité pour les personnes handicapées afin de combattre la pauvreté et améliorer leur condition de vie ;

ATTENDU que les tarifs proposés, font état d'une différence de près de 200 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter la proposition de l'Atelier Poly-Teck de Sherbrooke telle que présentée afin de procéder à la destruction des dossiers d'évaluation municipale ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximum de 600 \$ dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Administration générale autres dépenses, Fournitures*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement sur réception de la facture à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION



CM2014-01-23

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.17 PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION HORS FOYER DES MATIÈRES RECYCLABLES – RÉOLUTION CM2013-06-212

ATTENDU que les municipalités locales avaient exprimé le besoin de procéder à l'acquisition d'équipement pour la récupération de matières recyclables dans les aires publiques municipales ;

ATTENDU que la chargée de projet en matières résiduelles a donc fait les démarches pour obtenir de l'aide financière *via* le Programme de récupération hors foyer des matières recyclables – Aires publiques municipales offertes par la Table pour la récupération hors foyer ;

ATTENDU que la MRC fut jugée admissible à une aide financière de 9 737 \$;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-06-212, le conseil de la MRC a autorisé l'achat d'îlots pour les aires publiques ;

ATTENDU que la catégorie de fonctions affectée et engagée pour cette dépense était «*Collecte sélective*» ;

ATTENDU qu'il ne s'agit pas de la bonne catégorie de fonctions ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ de remplacer la catégorie de fonctions affectée et engagée aux termes de la résolution CM2013-06-212 par «*Aménagement/Hygiène du milieu*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie les écritures comptables requises, s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

6.0 AMÉNAGEMENT -DÉVELOPPEMENT -ENVIRONNEMENT

6.1 SUIVI ANNUEL DES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES – ARTICLE 59 LPTAA

CM2014-01-24

ATTENDU que la MRC de Coaticook a présenté en 2008, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU qu'un suivi annuel des constructions résidentielles autorisées sur les lots visés par la demande à portée collective doit être présenté ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un tableau présentant l'ensemble des permis sur les lots visés depuis la décision favorable de la CPTAQ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU de transmettre pour information à la CPTAQ et à l'UPA-Estrie, une copie du tableau de suivi des permis émis sur les lots visés par la demande à porter collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

CM2014-01-25

6.2 DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

ATTENDU que le conseil prend en compte le document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, suite à l'entrée en vigueur de la modification 6-23.31 au schéma d'aménagement révisé et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU d'adopter le document indiquant la nature des modifications du schéma d'aménagement révisé tel que pris en compte par ce conseil, soit :

«DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE COATICOOK À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 6-23.31

En vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), lors de l'adoption d'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la MRC doit adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à sa réglementation d'urbanisme, advenant la modification du schéma d'aménagement.

Suite à l'entrée en vigueur du règlement n° 6-23.31 modifiant le schéma d'aménagement révisé, la Ville de Coaticook devra modifier sa réglementation d'urbanisme afin de prendre en compte les zones de contraintes naturelles de la rivière Coaticook, telles que définies par le Programme de détermination des cotes de crues (PDCC 05-001).

Les autres municipalités de la MRC de Coaticook ne sont pas affectées par cette modification.»

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

**6.3 QUANTITÉ NETTE DE MATIÈRES RECYCLABLES
RECUEILLIES EN 2013 (BILAN ANNUEL)**

La secrétaire dépose le rapport de gestion des matières recyclables recueillies en 2013 sur le territoire de la MRC de Coaticook. Les données feront partie du rapport annuel. On note une baisse de 4% de la masse récupérée par habitant, toutefois la quantité recueillie dépasse toujours la moyenne provinciale.

6.4 AVIS DE CONFORMITÉ

**6.4.1 MUNICIPALITÉ DU CANTON-SAINTE-EDWIDGE-DE-
CLIFTON – RÈGLEMENT N° 322-2013 MODIFIANT LE
ZONAGE N° 210 AFIN DE MODIFIER LES
DISPOSITIONS SUR L'ARCHITECTURE ET
L'APPARENCE EXTÉRIEURE DES BÂTIMENTS ET
AJOUTER LES DISPOSITIONS SUR LES FERMETTES**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a procédé à l'adoption du «*Règlement n° 322-2013 modifiant le règlement de zonage n° 210 afin de modifier les dispositions sur l'architecture et l'apparence extérieure des bâtiments et ajouter des dispositions sur les fermettes*» ;

ATTENDU que ce règlement vise à permettre l'usage «*fermette*» comme usage accessoire et modifie les dispositions sur l'architecture extérieure ainsi qu'encadrer l'utilisation des conteneurs comme usage accessoire à une résidence ;

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis du service d'aménagement à l'effet que le règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, vu la contradiction du schéma ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

CM2014-01-26



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du «Règlement n° 322-2013 modifiant le règlement de zonage n° 210 afin de modifier les dispositions sur l'architecture et l'apparence extérieure des bâtiments et ajouter des dispositions sur les fermettes» de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 15 janvier 2014, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-27

6.4.2 MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST - RÈGLEMENT DE CONCORDANCE N° 241-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 225 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

ATTENDU qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC de Coaticook doit approuver tout règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire et, le cas échéant, au contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que la municipalité de Barnston-Ouest a procédé à l'adoption du «Règlement de concordance n° 241-2013 modifiant le règlement de zonage n° 225 afin d'assurer la conformité au plan d'urbanisme de la Municipalité de Barnston-Ouest» ;

ATTENDU que ce règlement vise à modifier par concordance le règlement de zonage suite à la modification du plan d'urbanisme suite à un jugement de la Cour supérieure reconnaissant l'existence du chemin Lyon ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le règlement fut transmis et examiné par le conseil de la MRC dans les délais impartis par la loi ;

ATTENDU que l'avis du service d'aménagement à l'effet que le règlement est conforme au schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, vu la contradiction du schéma ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU d'émettre un avis de conformité à l'égard du «Règlement de concordance n° 241-2013 modifiant le règlement de zonage n° 225 afin d'assurer la conformité au plan d'urbanisme de la Municipalité de Barnston-Ouest» décrit à la présente et, en conséquence, le conseil de la MRC de Coaticook requiert de la secrétaire-trésorière adjointe l'émission d'un certificat de conformité signé en date du 15 janvier 2014, quant audit règlement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

7.0 AVIS DE MOTION

7.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK ET DISPENSE DE LECTURE (ZONE INONDABLE - COATICOOK)

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller régional Bernard Vanasse qu'à une prochaine session de ce conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Coaticook sera présenté au conseil de la MRC afin de modifier la zone inondable du centre-ville de Coaticook pour prendre en compte les zones de contraintes naturelles



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

de la rivière Coaticook, telles que définies par le Programme de détermination des cotes de crues (PDCC 05-001). **Dispense de lecture est également demandée compte tenu que chaque membre du conseil a reçu, à même l'avis de convocation, copie du projet de règlement.**

8.0 RÈGLEMENTS

CM2014-01-28

8.1 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «I» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-047 B (2014) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 27 novembre 2013;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «I» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2014 ;

ATTENDU que la Partie «I» comprend les catégories de fonctions suivantes : «Aménagement», «Législation», «Projets spéciaux», «Sécurité publique», «Développement culturel», «Centre de tri», «Promotion économique», «Collecte sélective», «Abattage d'arbres» et «Évaluation» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Gilbert Ferland

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-047 B (2014) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «I» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-047 B (2014), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-29

8.2 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «II» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-048 (2014) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 27 novembre 2013 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «II» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2014 ;

ATTENDU que la Partie «II» comprend la catégorie de fonctions suivante : «Plan et règlements» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-048 (2014) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «II» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-048 (2014), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-30

8.3 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «III» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-049 (2014) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 27 novembre 2013 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «III» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2014 ;

ATTENDU que la Partie «III» comprend la catégorie de fonctions suivante : «Agent de loisirs» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau

APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-049 (2014) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «III» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-049 (2014), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2014-01-31

8.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «IV» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-050 (2014) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 27 novembre 2013 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «IV» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2014 ;

ATTENDU que la Partie «IV» comprend les catégories de fonctions suivantes : «*Fédération québécoise des municipalités (FQM)*», «*Repères géodésiques*», «*Vente pour taxes*» et «*Plastiques agricoles*» ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Ghislaine Leblond
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-050 (2014) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «IV» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-050 (2014), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-32

8.5 RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DES DÉPENSES DE LA PARTIE «VII» DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-051 (2014) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 27 novembre 2013 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit l'établissement de la quote-part de la partie «VII» et sa répartition entre les municipalités qui doivent participer à son paiement, pour l'année 2014 ;

ATTENDU que la Partie «VII» comprend la catégorie de fonctions suivante : «Incendie» ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-051 (2014) «Règlement concernant les modalités de l'établissement de la quote-part des dépenses de la Partie «VII» de la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour l'exercice financier 2014 et de leur paiement par les municipalités locales» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-051 (2014), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-33

8.6 RÈGLEMENT DÉLÉGUANT À LA DIRECTION GÉNÉRALE LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 3-052 (2014) «Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2014» et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 27 novembre 2013 ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée lors de l'avis de motion, le présent règlement ayant été remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

ATTENDU que la secrétaire rappelle l'objet du règlement soit la délégation faite au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Coaticook d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook, pour l'année 2014 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gilbert Ferland



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver et adopter le règlement 3-052 (2014) «Règlement déléguant à la direction générale le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook pour l'exercice financier 2014» tel que présenté ;
- ▶ d'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la MRC, sous le numéro 3-052 (2014), et en conséquence, signé par le préfet et le secrétaire-trésorier, et déposé sous la garde de la greffière.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-34

8.7 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-23 CONCERNANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE COATICOOK

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook peut modifier son schéma d'aménagement suivant le processus établi par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU qu'un tel processus commence par l'adoption d'un projet de règlement et en spécifiant la fonction de la commission d'aménagement, l'endroit et l'heure d'au moins une assemblée de consultation sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 15 janvier 2014 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'une dispense de lecture fut demandée puisque le présent règlement fut remis aux membres du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook lors de la convocation de la réunion du conseil du 15 janvier 2014 ;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour but d'intégrer les résultats du programme de détermination des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans de la rivière Coaticook à Coaticook tel que souhaité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) en mai 2012 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de former la commission de consultation publique des personnes suivantes : Messieurs Bertrand Lamoureux, Richard Belleville, Bernard Marion, Réjean Masson et Jacques Madore ;
- ▶ de tenir une consultation publique le 17 février 2014, à 11h00, à la salle multifonctionnelle de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'adopter le **projet** de règlement numéro 6-23.31 modifiant le règlement numéro 6-23 concernant le schéma d'aménagement révisé sur le territoire de la MRC de Coaticook, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

9.0 AUTRES AFFAIRES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.1 DÉCRET – MISE À JOUR DE LA POPULATION DE LA MRC

Le décret 1293-2013 indiquant la mise à jour de la population au 31 décembre 2013 est déposé à titre d'information. La population de la MRC servant à divers calculs est donc fixée à 19 063, soit un gain de 99 personnes. Le nombre de votes pour ce conseil demeure inchangé à 44.

CM2014-01-35

9.2 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)*, les membres du conseil doivent chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Richard Belleville

IL EST RÉSOLU que le conseil de la MRC de Coaticook prenne acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2014.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-36

9.3 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – 10 AU 14 FÉVRIER 2014

ATTENDU que l'Estrie travaille depuis 2006, via la Table estrienne de concertation inter-ordres en éducation (TECIÉ) et son projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) à la prévention du décrochage scolaire et à la réussite éducative des jeunes, et ce, à tous les ordres d'enseignement ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que ce travail commence à porter ses fruits ;

ATTENDU qu'il n'en demeure pas moins que 17 % des jeunes élèves du secondaire de la MRC de Coaticook décrochent avant d'avoir obtenu un premier diplôme ;

ATTENDU qu'il importe de demeurer vigilant et de continuer à œuvrer ensemble à la persévérance scolaire des jeunes, d'autant plus qu'il s'agit là d'un enjeu étroitement lié au développement socioéconomique de chacune des communautés de la région ;

ATTENDU que dans cette perspective, le projet PRÉE tient pour une quatrième édition, les **Journées de la persévérance scolaire en Estrie**, lesquelles auront lieu du 10 au 14 février 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion

IL EST RÉSOLU

- ▶ de témoigner de la solidarité régionale entourant l'enjeu de la prévention du décrochage scolaire en désignant les dates du 10 au 14 février 2014 comme **Journées de la persévérance scolaire** sur le territoire de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de Coaticook ainsi qu'à la Table estrienne de concertation interordres en éducation.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

9.4 CAMPAGNE COUP DE CŒUR ESTRIE – DISTRIBUTION DES LINGETTES

Le directeur général Monsieur Dominick Faucher distribue aux élus des lingettes dans le cadre de la campagne CoupdecoeurEstrie.com. Dans le cadre de cette campagne, plusieurs outils efficaces sont et seront développés pour répondre à l'enjeu de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre sur le territoire estrien.

CM2014-01-37

9.5 FONDS RÉSERVÉS ÉCHEC AU CRIME – PROJETS LOCAUX

ATTENDU que suite à l'abolition du Comité régional d'Info-Crime de la MRC de Coaticook en juin 2012 et à la fermeture du compte, le solde disponible fut transféré au Comité de la région de Sherbrooke ;

ATTENDU que le montant est réservé pour des activités en lien avec la mission d'Échec au crime sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Sécurijour est un grand programme de formation en sécurité et santé en milieu rural à l'intention des enfants en Amérique du Nord ;

ATTENDU que sur le territoire de la MRC, près de 300 jeunes par année fréquentent l'une ou l'autre des journées Sécurijour organisées sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'une aide financière de 100 \$ pour la réalisation de l'édition 2014 du Sécurijour de Coaticook est souhaitée du comité régional de Sherbrooke d'Échec au crime ainsi que des articles promotionnels pour près de 200 jeunes ;

ATTENDU que le Camp 911 pour les jeunes de 13 à 17 ans en sera à sa 6^e édition cette année sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU que ce camp combine des activités de sensibilisation aux mesures d'urgence, d'information sur les métiers de première ligne que sont les ambulanciers, pompiers et policiers avec des ateliers pratiques où les jeunes sont invités à manipuler des équipements et à participer à des simulations ;

ATTENDU qu'une aide financière de 500 \$ pour la réalisation de l'édition 2014 du Camp 911 est souhaitée du comité régional de Sherbrooke d'Échec au crime ainsi que des articles promotionnels pour près de 15 jeunes ;

ATTENDU que la mission d'Échec au crime ainsi que l'importance du signalement sera partagée avec les participants ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande d'aide financière pour l'édition 2014 adressée au comité régional de Sherbrooke d'Échec au crime de 100 \$ pour le Sécurijour et 500 \$ pour le Camp 911, compte tenu que ces sommes seront prises à même les fonds réservés pour des activités en lien avec la mission d'Échec au crime sur le territoire de la MRC de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-38
Modifié par
CM2014-01-155

9.6 ENTENTE DE GESTION POUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC - AVENANT

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2011-02-69, la MRC de Coaticook a signé une entente de gestion du *Programme d'aide financière aux MRC* avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU que ladite entente prend fin le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU que le conseil de la MRC a précédemment approuvé le plan de travail pour les années 2011, 2012 et 2013 ;

ATTENDU qu'il est souhaitable de modifier l'entente par addenda afin de reconduire pour 2014 les mesures de l'Entente 2007-2013 pour que la MRC obtienne le financement de 88 550 \$ pour 2014 ;

ATTENDU que l'entente de gestion n'est pas sujette au renouvellement par reconduction tacite ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un projet d'avenant rédigé par le ministère et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser le préfet de la MRC à signer l'*addenda* à l'entente de gestion du *Programme d'aide financière aux MRC* avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution au ministère.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-39

9.7 ACTE DE CORRECTION – SERVITUDE 368 À 374 RUE SAINT-EDMOND

ATTENDU la demande du conseiller juridique des propriétaires du 368 à 374, rue Saint-Edmond à Coaticook, à l'effet de procéder à un acte de correction de la servitude en faveur de cet immeuble, étant les logements derrière l'édifice abritant le Nettoyeur ;

ATTENDU que l'acte de servitude publié sous le numéro 11 240 560 au bureau de la publicité des droits de la Circonscription foncière de Coaticook, contiendrait une erreur au niveau des bornants du fonds servant ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte un projet d'acte de correction préparé par Me Luc Custeau, notaire et en fait sien, comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que les propriétaires du 368 à 374, rue Saint-Edmond assumeront la totalité des frais liés à cet acte de correction, la servitude étant pour leur bénéfice ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le projet de correction de servitude, grevant l'immeuble du 386, rue Saint-Edmond (abritant le Nettoyeur) tel que décrit à la présente ;
- ▶ d'autoriser le préfet et la secrétaire-trésorière adjointe à le signer pour et au nom de la MRC ;
- ▶ de transmettre copie conforme de cette résolution au conseiller juridique du requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

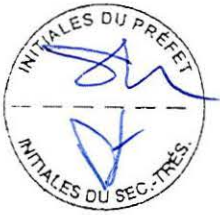
9.8 DÉVELOPPEMENT CULTUREL

9.8.1 FONDS D'ACCÈS DES JEUNES À LA CULTURE

9.8.1.1 RECOMMANDATIONS À LA CRÉ DE L'ESTRIE

ATTENDU que dans le cadre de l'Entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie, un montant est réservé par territoire de MRC, afin de soutenir des projets visant l'accès des jeunes à la culture ;

CM2014-01-40



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a confié le mandat au comité d'analyse :

- d'analyser les projets soumis ;
- de les prioriser, s'il y a lieu ;
- de faire une recommandation à la CRÉ de l'Estrie à cet effet.

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du comité d'évaluation des projets déposés pour l'appel de projets – novembre 2013 et en fait sienne comme ici au long reproduite ;

ATTENDU que les crédits disponibles sont de 8 286 \$;

ATTENDU que quatre projets ont été jugés admissibles et transmis pour priorisation pour un total de 24 712 \$;

ATTENDU que le projet de la Maison de jeunes de Coaticook nécessite le montant total d'aide financière demandée afin d'assurer sa réalisation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'entériner la recommandation du comité d'évaluation des projets déposés pour l'appel de projets – novembre 2013 dans le cadre du Fonds pour l'accès des jeunes à la culture créé aux termes de l'Entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie, telle que présentée, soit :

Promoteur	Projet	Aide financière
École Mgr Durand de Coaticook	150 ans de vie en couleur FDR-05-11-203-323	6 325 \$
École Notre-Dame de Toutes-Aides de Saint-Malo	Visite commentée et atelier de création FDR-05-11-203-339	1 961 \$
Total		8 286 \$

- ▶ de transmettre une copie conforme de la présente résolution à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-41

9.8.1.2 PROJET DE LA MAISON DES JEUNES DE COATICOOK

ATTENDU que dans le cadre de l'Entente spécifique portant sur le renforcement des arts et de la culture dans la région de l'Estrie, un montant est réservé par territoire de MRC, afin de soutenir des projets visant l'accès des jeunes à la culture ;

ATTENDU que quatre projets ont été jugés admissibles et transmis pour priorisation pour un total de 24 712 \$;

ATTENDU que les crédits disponibles sont de 8 286 \$;

ATTENDU que le projet de la Maison de jeunes de Coaticook nécessite le montant total d'aide financière demandée afin d'assurer sa réalisation ;

ATTENDU que le projet de la Maison des jeunes «Fierté collective» nécessite une aide financière de 8 000 \$ afin de se réaliser ;

ATTENDU que ce projet établit un partenariat entre les milieux culturel et communautaire ;

ATTENDU que ce projet créera un legs pour la communauté ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Ghislaine Leblond

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le projet de la Maison des jeunes de Coaticook «Fierté collective» afin que celui se réalise dans les meilleurs délais ;
- ▶ de vérifier si d'autres sources de revenus ne pourraient pas être mis à profit afin d'assurer la réalisation dudit projet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-42

9.8.2 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – CAPSULE DE SENSIBILISATION POUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX

ATTENDU que la MRC a signé une Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture ;

ATTENDU que dans le cadre de cette entente, la mise en valeur du patrimoine religieux était l'un des axes priorités ;

ATTENDU que la proposition d'un concept de sensibilisation à la conservation du patrimoine religieux que le Comité sur le patrimoine religieux souhaite mettre de l'avant ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-09-336 le conseil de la MRC a accepté l'offre de services déposée par Dynamo-Création Enr., pour la création de capsules vidéo pour la conservation du patrimoine religieux pour un montant de 8 740 \$ avant toutes taxes ;

ATTENDU que le budget disponible au niveau de l'Entente de développement culturel est de 12 000 \$;

ATTENDU qu'une capsule additionnelle pourrait être réalisée au coût de 1 600 \$ avant toutes taxes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services déposée par Dynamo-Création Enr. pour la création d'une capsule vidéo additionnelle pour la conservation du patrimoine religieux pour un montant de 1 600 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 1 659,37 \$ relatif à ce mandat dans la catégorie de fonctions «*Aménagement, Loisirs et culture – Projets spéciaux, services professionnels*» ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement desdits honoraires selon les versements prévus à l'offre de services de Dynamo-Création.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-43

9.8.3 AIDE AUX INITIATIVES EN LOISIR CULTUREL DES JEUNES – BILAN 2013 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE

ATTENDU que grâce à un programme de financement du Conseil Sport Loisir de l'Estrie, une somme de 2 200\$ est disponible annuellement, pour 2012-2013-2014, afin de soutenir les projets structurants de loisir culturel visant les jeunes âgés entre 12 et 25 ans, sur le territoire de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2012-10-351, la MRC a présenté une demande de subvention au programme d'Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2013-01-46, la MRC a signé une convention de subvention avec le Conseil Sport Loisir ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le conseil prend en compte le bilan des activités 2013 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gérard Duteau
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver le bilan des activités 2013 dans le cadre du programme d'Aide aux initiatives en loisir culturel des jeunes, tel que présenté ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à transmettre ledit document au Conseil Sport-Loisir de l'Estrie au nom de la MRC de Coaticook ;
- ▶ de faire parvenir également une copie de la présente résolution au CSLE.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

9.9 PACTE RURAL – MODIFICATION DU PROJET PONTS – SENTIER PÉDESTRE NEIL-TILLOTSON À EAST HEREFORD

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a accordé une aide financière provenant du Pacte rural à la municipalité d'East Hereford pour l'aménagement et la construction de 2 ponts dans le sentier pédestre Neil-Tillotson ;

ATTENDU que le coût initial du projet était de 7 083 \$ et la contribution du Pacte rural de 67 %, pour un montant de 4 736 \$;

ATTENDU que l'entrepreneur chargé de réaliser les travaux fut remplacé et que 4 ponts seront réalisés à coût moindre que prévu ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la municipalité souhaite le maintien du montant accordé à son projet par le Pacte rural ;

ATTENDU que la contribution du Pacte rural représenterait alors 68 % du projet final ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy

IL EST RÉSOLU

- ▶ de maintenir l'aide financière du pacte rural accordée à la municipalité d'East Hereford pour l'aménagement et la construction de ponts dans le sentier pédestre Neil-Tillotson ;
- ▶ de confier le mandat à la direction générale de modifier le montant maximal d'aide financière à 68 % du coût du projet, tout en maintenant le montant d'aide à 4 736 \$ sur un projet de 6 983 \$;
- ▶ d'autoriser le directeur général et le préfet à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la comptabilité à verser l'aide financière prévue au protocole ainsi modifié, selon les modalités applicables et lorsque les pièces justificatives auront été transmises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

9.10. TRANSPORT COLLECTIF – PROJETS PILOTES



CM2014-01-45

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**9.10.1 PROPOSITION D'EXPÉRIMENTATION DE
DÉCENTRALISATION ET DE RÉORGANISATION EN
TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION DE
L'ESTRIE – CRÉ DE L'ESTRIE**

ATTENDU qu'au printemps 2012, la MRC de Coaticook a appuyé la CRÉ de l'Estrie pour la réalisation d'un exercice de planification du transport collectif interrégional ;

ATTENDU qu'au cours des dix-huit derniers mois, une étude sur les besoins et les solutions possibles en transport collectif inter MRC a permis de dresser un portrait de la situation ;

ATTENDU que le développement du transport collectif en milieu rural est l'un des vingt objectifs spécifiques du Plan de développement de l'Estrie 2013-2018 et qu'il reste beaucoup à faire pour assurer une couverture du territoire efficace, viable et répondant aux besoins des citoyens ;

ATTENDU que les municipalités et les MRC ayant déclarées compétence sont les premières responsables de l'organisation du transport collectif ;

ATTENDU que dans le cadre du congrès de la Fédération des municipalités du Québec en septembre 2013, le ministre des Transports du Québec a évoqué la possibilité d'expérimenter de nouvelles façons de faire en transport collectif régional et que le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie désire proposer au ministre d'être l'une de ces régions pilotes ;

ATTENDU que le projet pilote en Estrie comporterait quatre dimensions :

- de développement et concertation, par la réalisation d'un plan de transport régional visant à combler les lacunes actuelles et de faciliter les échanges entre les acteurs du transport ;
- de régionalisation, par la mise en place d'un exercice de réflexion concerté sur l'utilisation régionale d'une future taxe sur l'essence au profit du financement du transport collectif régional ;
- de décentralisation, par le transfert de pouvoir décisionnel et des budgets associés de Québec à la direction régionale de l'Estrie pour les programmes liés au transport collectif ;
- de l'expérimentation des droits octroyés à une société de transport en commun à une MRC pour une période de 2 ans pour l'organisation du transport collectif sur le territoire de la MRC de Coaticook en intégrant la desserte des clientèles institutionnelles ;

ATTENDU que la CRÉ de l'Estrie sollicite l'appui de chacune des MRC de l'Estrie pour la réalisation de ce projet pilote ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU

- ▶ que la MRC de Coaticook appuie la CRÉ de l'Estrie pour la réalisation d'un projet pilote en transport collectif régional comportant 4 dimensions ;
- ▶ que la MRC de Coaticook participe à la réalisation de ce projet pilote en transport collectif régional.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

9.10.2 ACTI-BUS DE LA RÉGION DE COATICOOK

Le directeur général Dominick Faucher explique que l'usager est au cœur du projet de la Politique québécoise de mobilité durable présenté par le ministre des Transports, monsieur Sylvain Gaudreau. Comme cette volonté est pleinement partagée par les élus de la MRC de Coaticook qui ont multiplié les efforts en ce sens, depuis 1999 avec la reprise du transport interurbain par le biais d'une entreprise d'économie sociale. Les autorités de la MRC de Coaticook ont fait preuve de créativité afin de développer des services complémentaires mettant la rentabilité sociale devant la rentabilité économique du service. Le contexte législatif dans lequel un milieu rural tel la MRC de Coaticook doit évoluer ne permet pas de répondre aux besoins exprimés par notre population tant au niveau des besoins exprimés lors de l'élaboration du plan de transport en 2004 que des nouvelles réalités du vieillissement de la population, de la désinstitutionnalisation que des regroupements de services offerts dans le réseau de la santé. L'ajout d'un 4^e volet à la demande de la CRÉ Estrie, volet spécifique à la MRC de Coaticook est donc souhaité par le conseil de la MRC de Coaticook.

CM2014-01-46

**9.11 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FORÊT HEREFORD –
REPRÉSENTANT DE LA MRC**

ATTENDU que Forêt Hereford Inc. est l'organisme de bienfaisance qui a reçu la propriété de feu Monsieur Neil Tillotson dans le projet de transfert de la propriété incluant le mont Hereford ;

ATTENDU qu'un siège du conseil d'administration est réservé à un représentant désigné par le conseil de la MRC ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le représentant n'est pas tenu d'être un élu ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2012-04-144, Madame Sylvie Harvey avait été désignée à titre de représentante de la MRC de Coaticook au conseil d'administration du nouvel organisme Forêt Hereford Inc. ;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par le conseiller régional Martin Saindon

IL EST RÉSOLU de désigner Madame Sara Favreau-Perreault à titre de représentante de la MRC de Coaticook au conseil d'administration de l'organisme Forêt Hereford Inc.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-47

9.12 COMITÉ ALLIANCE SUR L'INCLUSION SOCIALE DE LA CRÉ DE L'ESTRIE – REPRÉSENTANT DE LA MRC

ATTENDU qu'un siège est réservé à un représentant désigné par le conseil de la MRC de Coaticook sur le Comité Alliance sur l'inclusion sociale de la Conférence régionale des élus de l'Estrie ;

ATTENDU que le représentant n'est pas tenu d'être un élu ;

ATTENDU que Madame Sylvie Harvey avait été désignée à titre de représentante de la MRC de Coaticook sur ce comité ;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU de désigner Madame Sara Favreau-Perreault à titre de représentante de la MRC de Coaticook au comité Alliance sur l'inclusion sociale de la CRÉ de l'Estrie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-48

9.13 COMITÉ DE LA MRC - DÉSIGNATION

ATTENDU que suite aux élections générales dans le monde municipal en novembre dernier, il y a lieu de pourvoir au remplacement de divers membres des comités statutaires de la MRC ;

ATTENDU que la réglementation en vigueur stipule les règles de fonctionnement desdits comités, la durée du mandat des membres, leur nombre, etc. ;

ATTENDU que les municipalités locales ont été consultées ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Richard Belleville
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Marion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU de désigner les personnes suivantes, membres des comités de la MRC de Coaticook :

- Madame Sonia Montminy à titre de citoyenne sur le Comité consultatif de la forêt privée (CCFP) ;
- Monsieur Sébastien Desgagnés, à titre de représentant du secteur Dixville et Saint-Herménégilde sur le Comité de gestion de l'eau ;
- Monsieur Gaby Côté à titre de représentant du secteur Martinville et Sainte-Edwidge-de-Clifton sur le Comité de gestion de l'eau ;
- Monsieur Jean-Marie Lefebvre à titre de représentant du secteur Barnston-Ouest et Stanstead-Est sur le Comité de gestion de l'eau ;
- Monsieur Jacques Madore à titre de représentant du secteur Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette et East Hereford sur le Comité de gestion de l'eau ;
- Monsieur Benoît Roy à titre de représentant du secteur de Saint-Malo au sein du Comité Aménagement ;
- Monsieur Gary Caldwell à titre de représentant du secteur de Sainte-Edwidge-de-Clifton au sein du Comité Aménagement.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

CM2014-01-49

9.14 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉLUS – DATE, LIEU, FORMAT

ATTENDU que suite aux élections municipales de novembre dernier, il y a de nombreux nouveaux élus ;

ATTENDU que la dernière Assemblée générale des élus remonte à mars 2010 ;

ATTENDU que cette activité est l'occasion pour l'ensemble des élus, les directeurs généraux et les partenaires de se familiariser avec les rôles de la MRC et les divers services offerts ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'organisation d'une telle activité engendre divers frais pour la préparation de l'événement (location de salle, léger repas, etc.) ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU d'autoriser à procéder aux diverses réservations et achats pour la bonne marche de l'événement qui devrait se tenir le 13 mars prochain.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

10.0 COMPTE RENDU ET PROCÈS-VERBAUX DES COMITÉS

10.1 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 NOVEMBRE 2013

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 27 novembre 2013.

10.2 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 JANVIER 2014

La secrétaire dépose le procès-verbal du Comité administratif du 13 janvier 2014.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**10.3 COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
DU 27 NOVEMBRE 2013**

La secrétaire dépose le compte-rendu du comité de sécurité publique du 27 novembre 2013.

**10.4 COMPTE-RENDU DE LA TABLE DES INTERVENANTS
D'URGENCE DU 28 NOVEMBRE 2013**

La secrétaire dépose le compte-rendu de la table des intervenants d'urgence du 28 novembre 2013.

11.0 RECOMMANDATIONS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 JANVIER 2014

CM2014-01-50

**11.1.1 APPUI DES MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET MRC
DE LA RIVIÈRE-DU-NORD – MODIFICATION DE
L'ENTENTE DE PARTENARIAT FISCAL ET FINANCIER
AVEC QUÉBEC-MUNICIPALITÉS**

ATTENDU que la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi que la MRC de la Rivière-du-Nord sollicitent l'appui de la MRC de Coaticook dans leurs démarches afin que le gouvernement du Québec prévoie des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales du changement de traitement comptable du remboursement de la taxe de vente du Québec ;

ATTENDU que l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables ;

ATTENDU que l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre cent-soixante-douze (472) millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100 %) en 2013 ;

ATTENDU que l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013 ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé ;

ATTENDU que les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU la recommandation du comité administratif telle qu'apparaissant au procès-verbal du 13 janvier 2014 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Martin Saindon
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales ;
- ▶ de transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui dans ce dossier, ainsi qu'aux requérantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Ghislaine Leblond	2	3,13		
Bernard Vanasse	7	16,94		
Martin Saindon	2	3,72		
Richard Belleville	1	1,57		
Réjean Masson	1	2,55		
Gérard Duteau	2	3,69		
Benoît Roy	1	2,59		
Henri Pariseau	1	0,54		
Bernard Marion	1	2,60		
Gilbert Ferland	2	3,23		
Nathalie Dupuis	5	10,85		
TOTAL	25/44	51,41%	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La secrétaire dépose le compte rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

13.0 RAPPORTS



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Jacques Madore fait un bref retour sur ses principales activités, soient : sa participation à la rencontre de la Table de concertation régionale pour le suivi du Plan stratégique 2007-2014, une rencontre de la FQM où il fut notamment question de la *Loi sur les mines*, de transport et de la nouvelle Politique nationale de la ruralité. Il a également participé à une rencontre de la Table des MRC de l'Estrie, où il fut discuté de la mise en valeur de la forêt privée, de la Commission régionale des ressources naturelles du territoire (CRRNT) ainsi que du différend opposant Saveur des Cantons et CIBLE quant à la commercialisation et la distribution des produits agroalimentaires de l'Estrie. Il a de plus assisté à la conférence de presse pour l'inauguration du nouveau pont de motoneige à Coaticook.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Martin Saindon, responsable des dossiers de transports indique qu'Acti-Bus procédera à l'acquisition d'un nouvel autobus. Il souligne l'importance du 4^e volet de la demande de la CRÉ Estrie quant à la particularité de la région.

Gérard Duteau, délégué au CIARC indique que l'organisme a déposé un bilan positif lors de la dernière Assemblée générale annuelle.

13.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ÉQUIPE DE LA MRC

Les principaux dossiers ayant occupé la direction générale et l'équipe de la MRC au cours du dernier mois sont les suivants : le nouveau programme de santé et sécurité au travail, le transfert des dossiers au niveau de la direction générale, les inspections en marge du Schéma de couverture de risques en incendie, la préparation du Crieur public, le suivi du Plan de communication régional, la préparation de capsule radio à CIGN sur la gestion des matières résiduelles, le suivi et inspection finale de certains projets en génie municipal, suivi au niveau du ruisseau Pratt, soutien aux demandes de financement déposées au PIQM-MADA, activités et projets en lien avec le plan d'action 2013-2014 des Partenaires pour de saines habitudes de vie, divers projets d'urbanisme, divers projets liés au loisir et à la culture, soutien à divers organismes et municipalités, etc.

13.4 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

13.4.1 DÉFI 5-30

Les élus sont de nouveau invités à faire bouger leur population dans le cadre du Défi 5-30. Le Défi se tiendra en mars prochain et les inscriptions se feront en février. La municipalité de Saint-Malo défendra son titre de l'an dernier.

13.4.2 PLASIRS D'HIVER - PROGRAMMATION

La secrétaire dépose la programmation des diverses activités dans le cadre des Plaisirs d'hiver 2014.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

13.4.3 BULLETIN CONTACT - FQM

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin Contact de la Fédération québécoise des municipalités du 9 décembre 2013.

13.4.4 RENCONTRE MUNICIPALE DE L'ÉNERGIE 2014

La secrétaire dépose l'invitation à participer à la 4^e Rencontre municipale de l'énergie 2014 qui se tiendra les 3 et 4 avril prochains.

13.4.5 ÉTAT DE SITUATION DU FINANCEMENT RÉUNIR RÉUSSIR

La secrétaire dépose l'état de situation du financement de l'organisme «Réunir Réussir» soit les projets reliés à la persévérance scolaire. L'intention est de poursuivre le financement des projets déployés dans les MRC jusqu'en juin 2015. La somme disponible pour la MRC de Coaticook est de 30 220 \$ (incluant 3% de frais de gestion du fiduciaire).

13.4.6 LOI SUR L'INTÉGRITÉ EN MATIÈRE DE CONTRATS PUBLICS : ABAISSEMENT DU SEUIL DE LA DÉPENSE DES CONTRATS VISÉS PAR L'APPLICATION DU RÉGIME D'AUTORISATION DES ENTREPRISES VOULANT OBTENIR UN CONTRAT PUBLIC

La secrétaire dépose à titre d'information le bulletin MuniExpress du 10 décembre 2013 indiquant que la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* a apporté d'importantes modifications à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et, par conséquent, à la réglementation encadrant le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Le seuil du montant des contrats de services et de travaux de construction pour lesquels une demande auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) est maintenant de 10 millions de dollars.

13.4.7 RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES -ACTIVITÉ VIP DU 5 DÉCEMBRE 2013

La secrétaire dépose le compte-rendu de l'activité du 5 décembre dernier de la Ressourcerie.

13.4.8 ATELIER D'APPROPRIATION SUR LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂNÉES ET LE GUIDE RÉFÉRENCE POUR CONTRER LA MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES ÂNÉES

La secrétaire dépose l'invitation pour un Atelier sur la maltraitance envers les personnes âgées qui se tiendra le 19 février prochain.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

**13.4.9 INVITATION - CONFÉRENCE DE PRESSE - MONT
HEREFORD**

Le président de Forêt Hereford, Monsieur Richard Belleville invite le conseil à réserver la date du 15 mai à leur agenda. Une conférence de presse suivie d'un 5 à 7 se tiendra à l'occasion au garage sur le chemin des côtes.

14.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 23h07.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 15 janvier 2014.

Responsable des archives